



COLLOQUE

« SPORT & DEVELOPPEMENT DURABLE »

Samedi 17 octobre 2009

Base Nautique Cap'Aisne – CHAMOUILLE



Participants

Philippe COURTIN	<i>CDOS Aisne</i>
Michel LEFEVRE	<i>Conseil Général de l'Aisne</i>
Thierry DELEROT	<i>Conseil Général de l'Aisne</i>
Nicolas CERISIER	<i>DDJSVA de l'Aisne</i>
Sophie VELY	<i>CDOS Aisne</i>
Geoffrey BESNIER	<i>CR Sport Adapté Picardie</i>
Nicolas HARANT	<i>Fédération Léo Lagrange Picardie</i>
Jacques PEYRIGA	<i>CD Athlétisme</i>
François GREHAN	<i>CD Canoë Kayak</i>
Michel BAILLET	<i>CD Cyclotourisme</i>
Jean-Claude DE ROBERTIS	<i>CD EPMM</i>
Didier DUVAL	<i>CD Equitation</i>
Delphine MAYELE	<i>CD Natation</i>
Johan CREVITS	<i>CD OMS</i>
Michel BAILLEU	<i>CD Spéléologie</i>
Chantal COLPART	<i>CD Sport Adapté</i>
Raymond AUGER	<i>CD Sport en Milieu Rural</i>
Mme AUGER GARGANI	<i>CD Sport en Milieu Rural</i>
Thierry MORTECRETTE	<i>CD Tir</i>
Gérard REBEYROTTE	<i>CD Tir à l'Arc</i>
Bernard CHOPARD	<i>CD Voile</i>
Jean-Pierre FONTAINE	<i>UFOLEP Aisne</i>
Sylvie BREJI	<i>UFOLEP Aisne</i>
Yvette GAINÉ	<i>UFOLEP Aisne</i>
Franck MASCRET	<i>CDOS Aisne</i>
Marc MONJARET	<i>CDOS Aisne</i>

Excusés

Claude GEWERC	<i>Conseil Régional de Picardie</i>
Yves DAUDIGNY	<i>Conseil Général de l'Aisne</i>
Frédéric MEURA	<i>Conseil Général de l'Aisne</i>
Eric LEDOS	<i>DRDJS de Picardie</i>
Patrice GEORGES	<i>DDJSVA de l'Aisne</i>
Christian FABRY	<i>ADEME Picardie</i>
Eric MOREL	<i>CROS Picardie</i>
Jean-Claude LAVERNHE	<i>CDOS Oise</i>
Michel SOIGNARD	<i>CD Aviron</i>
Philippe MEHUT	<i>CD Escrime</i>
Eric ANTONICELLI	<i>CD Handisport</i>
Jackie DUQUESNE	<i>CD Randonnée Pédestre</i>
Maurice TAILLARDAT	<i>CD Sport de Boules</i>
Jean Pierre DUCLOUX	<i>CD Tennis</i>
Lan DESPEYROUX	<i>CD Tir à l'Arc</i>

Introduction

Philippe COURTIN, Président du CDOS Aisne, rappelle l'historique de la réflexion engagée au sein du CDOS Aisne autour du développement durable. Il évoque la politique menée par le CNOSF, dès 2003, avec la mise en œuvre de l'Agenda 21 du Sport français et, en 2008, la communication autour de la Charte du sport pour le développement durable. Ces 2 actions ont conduits le CDOS Aisne à s'engager dans ce « vaste programme ».

Marc MONJARET prend ensuite la parole pour présenter le programme de la journée et rappelle que les 3 thématiques la vie associative, les lieux de pratique et l'évènementiel sportif seront étudiés en plénière au regard du nombre de participants. Il interpelle l'assemblée pour savoir si les comités départementaux ont eu connaissance de la Charte du sport pour le développement durable avant qu'ils soient invités au colloque (charte envoyée avec l'invitation). Aucun comité présent n'a eu connaissance de cette charte.

Pour cadrer les débats, il poursuit en définissant la notion de développement durable : « répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le développement durable correspond à la prise en compte de 3 piliers : économique, social et environnement. Cependant, l'idée de gouvernance, aspect transversal, est primordiale. La présentation se dirige ensuite vers la mise en lumière des actions de l'Etat (avec notamment la Stratégie Nationale de Développement Durable et la politique du Ministère des Sports), des Territoires (la Région Picardie et le département de l'Aisne) et du mouvement sportif (Agenda 21). Ensuite, le lien avec le sport est développé par l'entrée de la gouvernance et des 3 piliers (cf. Annexe 1 - le développement durable). Pour finir, il termine par la charte du sport pour le développement durable (cf. Annexe 2 - la charte du sport pour le dd) et ses 8 engagements ou objectifs.

1) La vie associative

Sophie VELY, Vice Présidente du CDOS Aisne, et Franck MASCRET, responsable administratif du CDOS Aisne, introduisent cette thématique en déclinant le développement durable au sein du CDOS Aisne. La question initiale est : comment le CDOS Aisne a pris en compte cette notion dans le fonctionnement global de l'association ? L'entrée de cette présentation est effectuée par 4 axes : la gouvernance, l'économie, le social et l'environnement. Le choix du CDOS Aisne n'est pas pour mettre en avant la structure mais elle montre le processus d'élaboration de la démarche, l'état actuel de l'association et le chemin à parcourir pour arriver au développement durable « optimum » avec les perspectives envisagées (cf. Annexe 3 - le dd au sein du CDOS Aisne).

L'objectif du CDOS Aisne est d'élargir la réflexion engagée autour du développement durable. En effet, cette notion est prise en considération par les comités départementaux « sports de nature ». Cependant, le développement durable est l'affaire de tous les sports.

Dans cette thématique, la vie associative, la question principale est « comment introduire la notion de développement durable dans nos structures associatives ? ». La parole est donnée à la salle pour s'exprimer sur leurs démarches entreprises au sein de leurs structures associatives et/ou leurs réflexions.

- *Pour le comité départemental Sport en Milieu Rural, le problème des associations sportives réside dans leur capacité à se professionnaliser. Il faut pour cela penser à former les salariés, à afficher des règles dans nos structures et à mutualiser les échanges entre les associations.*
- *Quel outil est le plus judicieux ? C'est le règlement intérieur qui semble le document le plus judicieux. En effet, il fixe les règles de fonctionnement des associations. Introduire la*

notion de développement durable dans le règlement intérieur permettrait d'engager les associations dans la démarche de développement durable.

- Pour ce qui est des échanges entre salariés des comités départementaux, l'idée est à creuser. En effet, il est important de mettre en place ces temps d'échanges, cependant, il est nécessaire de donner suite à ces réunions en poursuivant la coopération sur des projets à moyen ou long terme.
- Le Conseil général de l'Aisne, par l'intermédiaire de Michel LEFEVRE, rappelle la politique engagée par le département en faveur du développement durable. Le Conseil général a un élu en charge de cette notion et vient de recruter une personne chargée de cette problématique. Pour le domaine sportif, la création de la Maison départementale des Sports et de la Vie Associative est un projet prenant en compte la notion de développement durable par la mutualisation des moyens, la concertation du mouvement associatif, la mise à disposition d'un espace de formation, la construction éco citoyenne... Il rappelle également que la formation des bénévoles est aussi importante que celle des salariés.

2) Les lieux de pratique

Philippe COURTIN, Président du CDOS Aisne, et Gérard REBEYROTTE, Vice Président du CDOS Aisne, évoquent les lieux de pratique en donnant la parole au comité départemental de Spéléologie. Michel BAILLIEU, Président du comité, rappelle le projet de nettoyage et d'exploitation du puits de la gare de Boursonne Coyolles (site naturel). Ce lieu de pratique naturel unique en Picardie a nécessiter la collaboration des membres des comités de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise, la concertation et l'accord des propriétaires et des collectivités locales, le tri des déchets récupérés (le site étant de venu une décharge naturel)... Il a débouché sur l'ouverture au grand public par l'organisation d'une manifestation sportive.

Gérard REBEYROTTE poursuit la thématique par la présentation de la charte de bonne conduite (cf. Annexe 4 – charte de bonne conduite CDOS Aisne) des sports de nature, initiée par le CDOS Aisne en partenariat avec le CROS Picardie.

L'idée de créer une charte est une action éducative en direction des pratiquants, cependant, il est primordial de penser à la manière dont elle doit être transmise aux pratiquants. Autrement dit, lorsqu'une charte est mise en œuvre, il faut réfléchir à son utilisation sur le terrain par les structures intéressées. Le pilote de la charte doit fournir une sorte de mode d'utilisation.

L'exemple concret de la Spéléologie montre la prise en compte du développement durable dans son ensemble sans pour autant que cette notion soit la base de la réflexion. Le développement durable implique une communication auprès des partenaires et des acteurs du projet. C'est pourquoi, la création d'une charte ou d'un code de bonne conduite peut être le moyen de communiquer sur la démarche entreprise.

L'interrogation centrale à cette thématique est la suivante : Comment pouvons-nous adapter la charte du sport pour le développement durable aux lieux de pratique afin de garantir la pérennité de ces lieux ? Les personnes présentes sont amenées à s'exprimer sur ce sujet.

- L'idée de mettre en place une charte n'est pas simple. Pour l'individu, la notion collective est difficile à cerner. En effet, chacun (chaque pratiquant) répond à ses besoins et le groupe (l'association, l'équipement,...) reste secondaire. C'est pourquoi, il est primordial

de proposer un mode d'utilisation de la charte. Par exemple, le code de bonne conduite (sports de nature CDOS Aisne et CROS Picardie) va être envoyé à chaque association sportive de nature par l'intermédiaire des ligues ou comités régionaux. Une note explicative de l'utilisation est apportée. Les pilotes souhaitent qu'un exemplaire soit affiché dans le lieu central de l'association (club house, vestiaire, lieu de pratique, etc.) et l'autre soit communiqué aux pratiquants lors des séances d'entraînement ou d'initiation (l'éducateur prend un temps pour transmettre le message).

- Pour la natation, l'argumentaire principal pour nettoyer les lieux est « plus on est nombreux, plus ça va vite ». De plus, une personne est responsable du tri des déchets. Il est soulevé le fait que les enfants sont, de plus en plus, sensibilisés à ces questions. L'éducation des jeunes permet, dans certains cas, la transmission d'information auprès des parents.
- *Est-ce que vous (comités) êtes prêt pour travailler sur une charte de bonne conduite commune aux sports traditionnels (hors sports de nature) ?* La création d'une charte de bonne conduite nécessite de solliciter et de coopérer avec les gestionnaires des lieux de pratique. Ceci étant, les gestionnaires mettent en place une convention avec les structures associatives pour l'utilisation des locaux. Ne peuvent-ils pas ajouter dans le cahier des charges la charte mise en place ou les règles à respecter (installation, éducation, etc.) ?
- Pour le comité départemental des OMS, le rôle des entraîneurs et des éducateurs est incontournable dans la transmission de l'information. Ils sont le bon relais, c'est-à-dire le messager, entre l'émetteur et le récepteur.

3) L'évènementiel sportif

Jean-Pierre FONTAINE, responsable du développement durable au CDOS Aisne, et Marc MONJARET, Chargé de Mission au CDOS Aisne, abordent l'évènementiel sportif en apportant deux témoignages.

Pour le premier, Marc MONJARET présente l'opération Balle Jaune pilotée par la Fédération Française de Tennis (cf. Annexe 5 - Opération Balle Jaune FFT). Cette démarche originale entreprise par la fédération et reprise par les comités régionaux et départementaux consiste à créer une opération de communication et d'évènementiel afin de récupérer des balles de tennis en fin de cycle, de les recycler et de construire des plateaux sportifs en direction d'établissements spécialisés.

Concernant le second, Jean-Pierre FONTAINE poursuit en dévoilant le guide Ufolep (cf. Annexe 6 - Guide manifestations sportives et développement durable UFOLEP). Ce guide national reprend l'ensemble des domaines relatifs à l'organisation d'une manifestation : transports, restauration, déchets, énergie, secrétariat, public, ... et offre des préconisations pour organiser une manifestation sportive dans une démarche de développement durable.

L'enjeu de cette thématique est : quels sont les outils techniques pour organiser des manifestations sportives soucieuses du développement durable ?

- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aisne propose d'utiliser les outils existants. Il existe notamment un nouvel outil en ligne pour évaluer l'impact environnemental de votre action ou de votre manifestation. Cet outil unique l'Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Evénements (ADERE) est lourd à

mettre en place mais il permet d'apporter des solutions ou d'offrir des pistes d'améliorations pour les évènementiels sportifs.

- Un référentiel pour les manifestations éco-citoyennes a été mis en place par le Conseil général de la Somme. Ce référentiel liste plus d'une centaine d'actions. Chaque action est repartie dans une des 3 catégories : les incontournables, les souhaitables et les plus. Chaque organisateur choisit les actions qu'il souhaite ou qu'il peut engager. En fonction de cet engagement, le Conseil général accompagne l'organisateur et subventionne la manifestation (si l'organisateur s'engage dans la catégorie les plus, le Conseil général l'aidera de manière plus conséquente).
- *Comment être pragmatique ?* Pour le comité d'équitation, les structures associatives doivent procéder étape par étape. Le premier pallier doit se situer dans l'engagement de l'association à mettre en œuvre de 5 à 10 actions qui vont dans le sens du développement durable. Ensuite, l'association pourra poursuivre la démarche en augmentant le nombre d'actions et, par conséquent, son investissement.
- Les comités rappellent qu'ils sont dans l'attente d'outils concrets et, pourquoi pas, la liste des financements possibles. Le CDOS Aisne, avec l'autorisation du Conseil général de la Somme, souhaite s'inspirer du référentiel pour les manifestations éco-citoyennes. Concernant les financements, le CDOS Aisne travaillera, dans la mesure du possible, à lister les subventions possibles dans le domaine. Il n'est pas évident de flécher précisément tel ou tel financement en direction du développement durable.

Perspectives et conclusion

Marc MONJARET reprend la parole pour présenter la grille du développement durable (cf. Annexe 7 - La Grille du développement durable). Cette grille s'inspire de la charte du sport pour le développement durable et du label « sport et développement durable » mis en place par le CNOSF. Cette grille prend en considération les 8 engagements de la charte et les décline en objectifs. La structure concernée réfléchit sur ses actions mises en œuvre et sur les résultats ou l'évaluation attendus. Elle place ainsi ses différentes actions dans la grille. Cette grille permet de faire un état des lieux dans la démarche de développement durable et de réfléchir sur les projets de l'association. Elle confronte également, la structure, à la question de l'évaluation qui est souvent mise de côté.

Le CDOS Aisne souhaite que les comités départementaux s'engagent lors de l'AG du CDOS Aisne sur 3 des 8 objectifs de la charte du sport pour le développement durable (avec l'objectif n°1 obligatoire puisqu'il est question de gouvernance). Le CDOS Aisne, par l'intermédiaire de Marc MONJARET, est prêt à accompagner, dans cette démarche, les comités intéressés. Le CDOS Aisne propose également d'intervenir lors d'un rassemblement, type assemblée générale, pour évoquer la question du développement durable, de la charte et de la grille.

La parole est ensuite offerte à l'assemblée pour s'exprimer sur cette matinée d'information et d'échanges. Pour certaines personnes, il aurait fallu garder les ateliers pour accroître les échanges et les prises de parole. Pour la majorité, elle fut intéressante et enrichissante. Un questionnaire d'évaluation sera envoyé à l'ensemble des participants.

Philippe COURTIN conclut la journée en remerciant la DDJS, le Conseil général et l'ensemble des comités départementaux présents pour leur participation à ce colloque et donne rendez vous lors de l'assemblée générale du CDOS pour signer l'engagement des comités.